

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 13 février 2019**

---

Communication n° 02/02.2019

Objet: changement de dénomination du SUPCI

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A la suite du regroupement du service technique et de la station d'épuration (STEP) en 2014, il avait été décidé de réunir ces entités sous le nom de « Service de l'urbanisme, de la police des constructions et des infrastructures », connu sous l'abréviation « SUPCI ».

Nous vous informons que la Municipalité a décidé de changer la dénomination de celui-ci dans un souci d'harmonisation avec les autres services.

Il prend désormais le nom de « Service de l'urbanisme et des infrastructures », SUI en abrégé.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les activités du service des eaux sont intégrées au SUI. Les autres tâches restent inchangées.

La Municipalité

Saint-Prex, le 13 février 2019/CM – 101.02.03

*Pour tout renseignement, s'adresser à M. Daniel Mosini, syndic, au 079 446 34 35*